



DELIBERATION N° D.2019-04-07
du Conseil communautaire du 2 avril 2019
Adhésion à l'association Conseil international biodiversité et immobilier
(CIBI) – Le vivant et la ville.

Désignation de représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :
- au sein de l'association CIBI – Le vivant et la ville ;
- au sein du Syndicat mixte pour la destruction des ordures ménagères
et la production d'énergie (SIDOMPE).

Date d'affichage: 3 avril 2019

Date de la convocation : 27 mars 2019

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

Secrétaire de séance : Mme Golka

Rapporteur : M. Delaporte

Président : M. François DE MAZIÈRES

Sont présents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT (sauf délibération 2019-04-01), M. Jean-François PEUMERY, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Bernard DEBAIN et M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, M. Philippe BAUD, Mme Amélie GOLKA, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Richard DELEPIERRE, Mme Dorothée BILGER, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIÉ, M. Bruno DREVON, M. Didier BLANCHARD, M. Alain NOURISSIER (sauf délibération 2019-04-01), Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. François LAMBERT (sauf délibérations 2019-04-16 à 19), Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE (sauf délibération 2019-04-01), M. Erik LINQUIER, Mme Annick PERILLON, Mme Liliane HATTRY, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE (sauf délibérations 2019-04-07 à 19), M. Olivier DE LA FAIRE (sauf délibération 2019-04-01), Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN (sauf délibérations 2019-04-15 à 19), M. Philippe PAIN, Mme Carmise ZENON, Mme Jane-Marie HERMANN et M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Absents excusés :

M. Richard RIVAUD a donné pouvoir à Mme Caroline DOUCERAIN,
M. Jacques BELLIER a donné pouvoir à Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER,
M. Pascal THEVENOT a donné pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIÉ,
M. Jean-Marie CLERMONT a donné pouvoir à Mme Nathalie JAQUEMET,
Mme Frédérique KIBLER a donné pouvoir à M. Gilles CURTI,
M. Jean-Christian SCHNELL a donné pouvoir à Mme Florence NAPOLY,
Mme Laurence AUGERE a donné pouvoir à M. Olivier DELAPORTE,
Mme Coralie BELMER a donné pouvoir à Mme Violaine CHARPENTIER,
M. Philippe DEVALLOIS a donné pouvoir à Mme Dorothée BILGER,
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à Mme Sonia BRAU,
Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU a donné pouvoir à M. Bruno DREVON,
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,
Mme Magali ORDAS a donné pouvoir à Mme Liliane HATTRY,
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN,
M. Jean-Marc FRESNEL a donné pouvoir à M. Michel BANCAL,
Mme Marie DENAISON a donné pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN,
Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Magali LAMIR,
Mme Corinne BEBIN, M. François-Xavier BELLAMY, Mme Béatrice RIGAUD-JURE,
M. François SIMEONI, M. Benoît DE SAINT-SERNIN.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.5216-5 et L.5211-1 ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc n° 2011-06-19 du 28 juin 2011, n° 2013-06-34 du 25 juin 2013, n° 2014-12-23 du 9 décembre 2014 et n° 2015-12-08 du 1^{er} décembre 2015 relatives au soutien de la communauté d'agglomération auprès de l'association Le vivant et la ville ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc n° 2014-04-12 du 10 avril 2014 et n° 2018-12-02 du 4 décembre 2018 relatives à la désignation des représentants de la communauté d'agglomération notamment au sein du Syndicat mixte pour la destruction des ordures ménagères et la production d'énergie (SIDOMPE) ;

Vu le courriel de la ville de Saint-Cyr-l'Ecole du 26 février 2019 relatif au remplacement de M. Jean-Paul Brame au sein du SIDOMPE ;

Vu les statuts de l'association Conseil international biodiversité et immobilier (CIBI) - Le vivant et la ville ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'avis des commission administration générale, finances et personnel du 13 mars 2019 et environnement du 14 mars 2019 ;

Vu le budget en cours et les imputations en dépenses au chapitre 011 : « charges à caractère général », nature 6281 : « cotisations », fonction 824 : « aménagement », service C2110 : « aménagement ».

La présente délibération a pour objet :

- d'adhérer à l'association Conseil international biodiversité et immobilier (CIBI) - Le vivant et la ville,
- de désigner des représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein de l'association CIBI - Le Vivant et la ville,
- de remplacer M. Jean-Paul Brame au sein du Syndicat mixte pour la destruction des ordures ménagères et la production d'énergie (SIDOMPE).

• Association CIBI - Le vivant et la ville :

Créée en 2010, l'association Le vivant et la ville, labellisée « grappe d'entreprises » en 2011 par la délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité territoriale (DATAR), a pour objet le soutien au développement des filières et secteurs d'activité en lien avec l'ingénierie écologique appliquée à l'urbain. Fortement ancrée dans le territoire intercommunal depuis sa création, l'association a obtenu le soutien logistique et financier de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, ses actions répondant à la politique de développement économique de l'Agglomération. C'est ainsi qu'un protocole quadripartite entre l'Intercommunalité, l'association, le Conseil général des Yvelines et la Chambre de commerce et d'industrie de Versailles Val d'Oise a été conclu au titre des années 2011 à 2013. Puis des conventions d'objectifs et de financement ont été conclues entre la communauté d'agglomération et l'association :

- au titre de l'année 2014,
- au titre de l'année 2015,
- pour les années 2016 à 2018.

Afin d'élargir ses partenariats avec des filières professionnelles voisines et afin de mutualiser les coûts, l'association Le vivant et la ville a engagé des discussions avec l'association Conseil international biodiversité et immobilier (CIBI) dont le but principal est la promotion de la prise en compte de la biodiversité dans les projets immobiliers et tout au long de la vie de ces projets. Ces discussions ont abouti après plusieurs mois de rapprochement à une fusion des deux associations.

Dans la continuité de son soutien et afin d'approfondir ce partenariat, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc souhaite aujourd'hui adhérer à l'association et à ce titre désigner les représentants de Versailles Grand Parc au sein de l'assemblée générale de cette association.

Le montant de l'adhésion est de 3 000 € annuel, auquel s'ajoutera une subvention de 7 000 € dans la stricte continuité du soutien apporté précédemment à l'association Le vivant et la ville.

Les candidats proposés sont :

- M. François de Mazières, Président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, en qualité de titulaire,
- M. Marc Tourelle, vice-Président en charge de l'environnement, en qualité de suppléant.

• **SIDOMPE :**

Au titre de sa compétence environnement, Versailles Grand Parc exerce de plein droit en lieu et place de ses communes membres la gestion de la destruction des ordures ménagères. A ce titre, elle a adhéré au SIDOMPE.

Conformément aux statuts du SIDOMPE, son comité syndical est composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune, appelés à siéger en son sein.

A cet effet, Mme Sonia Brau, alors adjointe au Maire de Saint-Cyr-l'Ecole, a été désignée déléguée titulaire au sein du SIDOMPE et M. Jean-Paul Brame, conseiller municipal de Saint-Cyr-l'Ecole, délégué suppléant.

La ville de Saint-Cyr-l'Ecole ayant informé la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc de sa volonté de modifier sa représentation au sein du SIDOMPE, il convient de désigner, en remplacement de M. Brame, un nouveau représentant suppléant pour cette commune.

Est ainsi proposé le candidat suivant :

- Mme Danielle Araneder, adjointe au Maire de Saint-Cyr-l'Ecole, en qualité de suppléante.

Conformément aux articles L.2121-21 et L.5211-1 du CGCT, ces votes ont lieu au scrutin secret ou, si le Conseil communautaire le décide à l'unanimité, au scrutin public.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

**Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
décide :**

- 1) de faire adhérer la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à l'association Conseil international biodiversité et immobilier (CIBI) – Le vivant et la ville, dont le montant de la cotisation annuelle est de 3 000 € ;
- 2) de procéder, au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité et conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, à la désignation des représentants suivants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein de l'association Conseil international biodiversité et immobilier (CIBI) - Le vivant et la ville :
 - M. François de Mazières, Président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, en qualité de délégué titulaire,
 - M. Marc Tourelle, vice-Président en charge de l'environnement, en qualité de délégué suppléant.
- 3) de procéder, au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité et conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, à la désignation de Mme Danielle Araneder, adjointe au Maire de Saint-Cyr-l'Ecole, en qualité de délégué suppléant au sein du Syndicat mixte pour la destruction des ordures ménagères et la production d'énergie (SIDOMPE), en remplacement de M. Jean-Paul Brame, conseiller municipal de Saint-Cyr-l'Ecole.

En conséquence, les délégués de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein du SIDOMPE sont désormais les suivants :

	Titulaire	Suppléant	Commune
1	Philippe MICHAUX	Alain LOPPINET	Bailly
2	Georges DOUARRE	Paul PARENT	Bièvres
3	Jérémy DEMASSIET	Jean-Philippe LUCE	Bois d'Arcy
4	Georges DUTRUC-ROSSET	Lorraine WEISS	Buc
5	Emilien NIVET	Danielle MARIOT	Châteaufort
6	Alain SANSON	Didier CARON	Fontenay-le-Fleury
7	Denise THIBAUT	Daniel VERMEIRE	Jouy-en-Josas
8	Jean-Loup ROTTEMBOURG	Odile CONROY	Les Loges-en-Josas
9	Marc TOURELLE	Géraldine LARDENNOIS	Noisy-le-Roi
10	Bernard FEYS	Pierre LECUTIER	Rennemoulin
11	Jean-Philippe BARRET	Philippe NOYER	Rocquencourt
12	Sonia BRAU	Danielle ARANEDER	Saint-Cyr-l'Ecole
13	Stéphane USAI	Fabrice MAZIER	Toussus-le-Noble
14	Roland DE HEAULME	Vincent GUILLON	Viroflay

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 57

Nombre de pouvoirs : 16

Nombre de suffrages exprimés : 73 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.